



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :  
21 novembre 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 31

Nombre de votants : 29  
Pour : 24  
Contre : 2  
Abstention(s) : 3  
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :  
Laetitia BATTÉ

### Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Laetitia BATTÉ, Linda ROMERO, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

### Représenté(s) :

Céline BOTTASSO donne procuration à Véronique DI MAGGIO, Claudia VITEL donne procuration à Jean-Luc GRANET, Bernard ROTGER donne procuration à Carole DE PERETTI, Frédéric CARTA donne procuration à Armande PROSPERI, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Pierre CHAZAL

### Absent(s) :

Luc DE MARIA, Jean-Pierre ROUSSEL

### DEL\_2024\_170 : Exercice 2024 - Budget annexe des Ports - Décision modificative n°3

Après avoir entendu le rapport de Daniel ALSTERS, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu l'avancement du budget annexe des Ports pour l'exercice 2024, il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits détaillés dans les documents budgétaires joints.

Cette décision modificative s'équilibre donc comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	40 000,00 €	0,00 €	-40 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	-40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-40 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-40 000,00 €</b>	<b>-40 000,00 €</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser les jeux d'écritures tels que présentés.

S<sup>2</sup>LOW

**Pour** : 24

**Contre** : 2

Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

**Abstentions** : 3

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



Signé électroniquement par : Daniel  
ALSTERS  
Date de signature : 28/11/2024  
Qualité : Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Publié sur le site de la Commune le 2.12.24.*